

à Nantes, le 8 octobre 2018

**Dominique Callo**  
Secrétaire départemental  
du SE-UNSA de Loire Atlantique

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**  
de Loire Atlantique

**Objet :** temps de saisie des évaluations nationales

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En réponse à un courrier du SE-UNSA, le ministre a décidé, pour les enseignants de CP/CE1, que «cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour leur permettre de saisir les réponses de leurs élèves».

Cette décision, mentionnée par courrier en date du 17 septembre, vise à prendre en compte le temps de travail supplémentaire occasionné par la saisie des réponses aux évaluations.

Nous attirons votre attention sur le fait que des personnels n'effectuent pas les APC de par le poste occupé (directeurs à partir de 5 classes et maîtres formateurs notamment).

Le SE-UNSA vous demande donc d'accorder, à ces enseignants, une compensation horaire pour les personnels concernés:

- Sur les animations pédagogiques,
- Sur le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.

Il est également possible d'envisager une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit pour le SE-UNSA d'une décision d'équité de traitement entre les personnels.

Le passage des évaluations est maintenant terminé et les saisies ont commencé.

Lors de la saisie, les collègues sont confrontés à plusieurs problèmes :

- Problème de connexion.
- Problème de compatibilité de logiciel : libre office, open office et pack microsoft.
- Problème de temps : quand les problèmes de connexion et/ou de compatibilité sont résolus ou n'existent pas, la saisie est tout de même très longue.

Il apparaît comme une évidence qu'aucun conseiller du ministre n'a testé ces évaluations avant de les diffuser. En effet, outre le fond que nous trouvons contestable, le problème du temps est très prégnant :

- La durée de passation a dépassé très largement le temps indiqué dans ces évaluations
- La durée de saisie est très longue et les 5h00 octroyées par le Ministre s'avèrent largement insuffisantes.

C'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au nom du SE-UNSA de Loire Atlantique, je vous demande de bien vouloir dédier un temps supplémentaire (journée de solidarité et / ou les 2 demi-journées ou un horaire équivalent inscrites au BO) à la saisie des évaluations et à leur analyse au sein des équipes pédagogiques.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de recevoir mes salutations distinguées.

*Dominique Callo, secrétaire départemental du SE-Unsa 44*